

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 54/039/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 285/04 (AFR 54/133/2004 du 8 octobre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

SOUDAN Adib Abdel Rahman Yusuf (h), 30 ans

Londres, le 21 avril 2005

Adib Abdel Rahman Yusuf a été libéré le 19 avril après avoir passé sept mois en détention sans inculpation ni jugement.

Adib Abdel Rahman Yusuf est à la tête de la section de l'Organisation pour le développement social du Soudan à Zalingei, dans l'État du Darfour occidental. Cette structure dispense des formations en matière de droits humains et d'humanitaire dans le Darfour. Adib Abdel Rahman Yusuf a été arrêté en septembre 2004 : les autorités n'ont pas expliqué le motif de son interpellation, cependant, il a été interrogé sur les activités de son organisation, ainsi que sur les interlocuteurs de cette dernière. Il a été détenu pendant quatre mois dans un centre de détention secret près de la prison de Kober, que les détenus appellent « *Abou Gharib* ». Dans cet établissement, les détenus sont maintenus au secret et fréquemment torturés. Les deux premiers mois, il était totalement coupé du monde extérieur. Il aurait été systématiquement battu et ligoté, et parfois attaché à des fenêtres ou à des portes et privé de sommeil. Pendant quelque temps, il a été détenu à l'isolement, puis il a dû partager une cellule de 4 mètres sur 4 avec neuf autres détenus.

Ensuite, Adib Abdel Rahman Yusuf a passé deux mois dans la prison de Debek, au nord de Khartoum. Infesté de moustiques, ce lieu est tristement célèbre pour les très mauvaises conditions de détention qui y règnent. Adib Abdel Rahman Yusuf a par la suite été transféré dans l'aile réservée aux prisonniers politiques de la prison de Kober, à Khartoum-Nord, où il est resté un mois. Il ignore les raisons pour lesquelles il a été libéré. Pendant toute la durée de sa détention, il n'a jamais été traduit devant un procureur ou un juge, et n'a eu aucun contact avec sa famille. Selon lui, plus de 200 détenus politiques du Darfour se trouvent dans les centres de détention qu'il a connus.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Soudan, certaines personnes, notamment des défenseurs des droits humains, qui ont tenté de recueillir des informations concernant les violations commises par les autorités ou les *Janjawid*, ont été arrêtées. Beaucoup ont été torturées et détenues au secret sans jugement ni même inculpation pendant des semaines, voire des mois.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– rappelez aux autorités que le Soudan est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 9 dispose : « *Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire [...] Tout individu arrêté ou détenu du chef d'une infraction pénale sera traduit dans le plus court délai devant un juge ou une autre autorité habilitée par la loi à exercer des fonctions judiciaires* » ;

– priez les autorités de mettre un terme à la pratique de la détention secrète sans inculpation ni jugement, de libérer tous les prisonniers politiques qu'elles n'ont aucune intention de juger et d'enquêter sur les actes de torture qui seraient perpétrés dans les centres de détention.

APPELS À :

Premier vice-président :
Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 771651 / 779977

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Président,

COPIES À :

Organisation pour le développement social du Soudan :

Sudan Social Development Organization (SUDO)

POBox 11926

Khartoum 11111

Soudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>